

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 24 MAI 2020

Date de la convocation : 18 Mai 2020

Date d'affichage: 18 Mai 2020

## Nombre de membres :

Afférents au conseil

municipal: 29 En exercice: 29 Présents: 25 Procurations: 3

## A la majorité:

Pour : 28

Contre : ///

Abstention:///

Mention exécutoire : oui

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre Mai à 11 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement au lieu de la salle Moulin-Bouquet, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents: M. Laurent Poissant, Mme Nadège Vandenbussche, M. Phillipe Dutkiewicz, Mme Catherine Bécart, M. Didier Comparon, Mme Anne-Marie Duhamel, M. Jean-Pierre Coquelle, Mme Nadine Dautriche-Waeles, M. Romain Drumez, Mme Virginie Martel, M. Jöel Ouvry, Mme Perrine Fruchart, M. Bruno Lothe, Mme Queste Cindy, M. Michael Honoré, Mme Marie-Claire Debert, M. Caron Philippe, Mme Sophie Passerieux, M. Joël Bigourd, Mme Evrard-Courtin Marie-Claire, Mme Jaqueline Lacheray, M. Grégory Clausen, Mme Angélique Wasil, M. Ludovic Decocq, M. Jimmy Decisienne.

Excusé: M. Bertrand Naglik

Absent:///

Excusé(s) ayant donné procuration: Malain Courault pouvoir à Mme Anne-Marie Dehamel, Mme Sylvie Debove pouvoir à Mme Catherine Bécart, M. Serge Hermant pouvoir à Mme Catherine Bécart.

Secrétaire de séance : Monsieur Jimmy Delestienne

<u>Objet</u>: Adjoints au Maire et Conseillers Municipaux délégués – Nombre de postes

La détermination du nombre d'Adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelé à siéger sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Cela donne pour la Commune un nombre maximum de 8 adjoints.

Monsieur le Maire propose la création de 8 postes d'adjoints et de 6 postes de conseillers municipaux délégués.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL:**

Après en avoir délibéré à l'unamité:

Détermine le nombre d'Adjours au Maire à 870

Détermine le nombre de Conseillers Municipaux Délégués à 6.

Fait et délibéré en séance les jours régus et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant

« Décision Exécutoire »:

Reçue en Sous-Préfecture le .....2.7 MAI. 2020......

Publié et Notifié le 2 9 MAI 2020

Le Maire,

Laurent Poissant

